



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Arctique

Question écrite n° 30515

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement du trafic maritime sur la route dite « du nord », qui passe par l'Arctique, et qui devient praticable du fait du recul de la banquise. Il souhaite connaître les initiatives françaises qui sont prises sur la question de l'Arctique, et notamment sur la liberté de circulation.

### Texte de la réponse

La France est, depuis 2000, observateur au Conseil arctique. Ce forum intergouvernemental de coopération créé en 1996, regroupe les 8 États de la région. Le ministère des affaires étrangères représente la France dans ses réunions et s'emploie à identifier des experts pour participer aux groupes de travail techniques. Depuis sa nomination en 2009, M. Michel Rocard, ambassadeur pour les pôles, agit pour conforter la place des observateurs au Conseil arctique afin de traiter des principaux enjeux de la région (pêche, sécurité maritime, ressources naturelles, environnement). Le recul progressif des glaces permet un accroissement du trafic maritime pour la pêche, l'exportation de matières premières et le tourisme. Malgré des distances potentiellement raccourcies entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique, les passages du nord-est et du nord-ouest resteront durablement peu empruntés en raison de leurs coûts supérieurs à ceux des routes de Suez et Panama, coûts liés à la subsistance de glaces dérivantes toute l'année. Le risque d'accident maritime reste ainsi élevé. Plusieurs entreprises françaises ont des activités dans les eaux arctiques (pêche, tourisme et transport) auxquelles s'ajoutent des escales de la Marine nationale. La France s'implique dans la négociation du Code polaire au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI). Ce Code, qui devrait être achevé en 2014, doit rassembler des amendements aux conventions relatives à la sécurité maritime en matière de conception et d'équipement des navires. L'accord sur la lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures, adopté en mai 2013, reste limité aux États arctiques mais laisse ouverte la possibilité de coopérations avec des États extérieurs à la région. La France soutient enfin la position américaine demandant au Canada de faire adopter sa réglementation NORDREG par l'OMI, seule compétente pour encadrer la liberté de navigation au-delà des eaux territoriales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30515

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6514

**Réponse publiée au JO le :** [6 août 2013](#), page 8357